

- Les nouveaux programmes sont **plus courts** : environ 36 pages format BO contre 104.
- Ils sont écrits dans un **langage clair** sans complications inutiles.
- Chacun, enseignant ou parent, **saura exactement** ce que les élèves doivent avoir acquis au terme de chaque année scolaire.
- Ils intègrent **les objectifs du socle commun** défini par la loi pour l'avenir de l'École.
- Ils respectent **la liberté pédagogique** de l'enseignant.

Anciens programmes : « Ils s'inscrivent dans la tradition qui consistait à expliciter de manière détaillée non seulement les contenus d'enseignement arrêtés, mais aussi les méthodes et l'organisation des activités susceptibles de les appliquer de manière efficace et cohérente. »

Nouveaux programmes : « Ils laissent cependant libre le choix des méthodes et des démarches, témoignant ainsi de la confiance accordée aux maîtres pour une mise en œuvre adaptée aux élèves. »

- **Les horaires sont plus simples et précis** : il n'y a plus d'horaire minimum et maximum en français et mathématiques, mais un horaire unique clairement identifié pour chaque discipline.

Anciens programmes (cycle 3) : Français : horaire minimum (6 heures), horaire maximum (8 heures)

Nouveaux programmes (du CE2 au CM2) : Français : horaire (8 heures)

- Les programmes **mettent fortement l'accent sur les apprentissages fondamentaux** : le français et les mathématiques.
- Pour ces deux disciplines **des progressions annuelles détaillées** du CP au CM2 sont proposées.
- Les horaires obligatoires de l'école élémentaire (24 heures au lieu de 26) mettent la priorité sur le français (10h au cycle 2 et 8h au cycle 3) et les mathématiques (5 heures au cycle 2 et 3).

Le français

- **En français**, on retrouve un enseignement explicite de **la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe** du CP au CM2.

- On a réintroduit de façon visible **la récitation et la rédaction**.

- Pour **la lecture**, on a évité le débat sur les méthodes de lecture mais la précision des objectifs indiqués dans les progressions conduira nécessairement les enseignants à utiliser **les méthodes qui ont fait leurs preuves**.

Anciens programmes (cycle 2) : « Pour pouvoir identifier les mots par la voie indirecte, les élèves de l'école élémentaire, qui ont commencé à comprendre la manière dont fonctionne le code alphabétique, doivent mémoriser les relations entre graphèmes et phonèmes et apprendre à les utiliser.(...) A la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, les élèves doivent utiliser de manière privilégiée la voie directe. (...). Cet accès direct suppose que les élèves aient mémorisé la forme orthographique de très nombreux mots (...).

Nouveaux programmes (CP et CE1) : « Dès le cours préparatoire, les élèves apprennent à déchiffrer et écrire seuls des mots déjà connus. Cet entraînement conduit progressivement l'élève à lire d'une manière plus aisée et plus rapide (déchiffrage, identification de la signification). »

- **Des programmes plus ambitieux et sans prescription pédagogique** :

Anciens programmes(cycle 3) : « La conjugaison : à partir de l'observation des variations morphologiques du verbe, repérage, explicitation, puis mémorisation des règles d'engendrement des formes les plus fréquentes ; construction progressive des tableaux de conjugaison puis mémorisation de la conjugaison des verbes les plus fréquents (verbes en –er, en –ir du type finir, verbes irréguliers fréquents : aller, faire, pouvoir, prendre, venir, voir) aux temps et modes suivants : indicatif présent, imparfait, futur simple, passé composé, passé simple ; infinitif présent, impératif présent.

Nouveaux programmes (du CE2 au CM2) : « Conjugaison des verbes des premier et deuxième groupes, d'être et avoir, d'aller, boire, dire, faire, partir, pouvoir, prendre, rendre, savoir, venir, voir, vouloir aux modes et temps suivants de la voix active : indicatif (présent, futur simple, imparfait, passé simple, passé composé, futur antérieur, plus-que-parfait, passé antérieur), conditionnel présent, subjonctif présent, impératif présent, infinitif présent, participe présent et passé. Conjugaison des verbes des premier et deuxièmes groupes à l'indicatif présent de la voix passive. »

Les mathématiques

- **En mathématiques**, les programmes sont organisés autour des **4 grands domaines** reconnus internationalement (Nombres et calcul, Géométrie, Grandeurs et mesures, Organisation et Gestion de données, c'est-à-dire utilisation de tableaux, de graphes).
- L'apprentissage des techniques opératoires est renforcé (on commence l'apprentissage de la multiplication et de **la division** posée avant la fin du CE1 et on va jusqu'à la multiplication de deux nombres décimaux et la division décimale en CM2), le recours au **calcul mental** est exigé, la maîtrise de la **règle de trois**, la construction des **figures géométriques** de base sont visés.
- **Des programmes plus précis et ambitieux :**

Anciens programmes (cycle 2) : « Les techniques opératoires de l'addition et de la soustraction doivent être acquises à la fin du cycle 2. Celle de la multiplication doit aussi être connue pour des petits nombres. Seule la multiplication d'un entier par 2 et 5 est exigible en fin de cycle 2. Dès ce niveau la division de deux nombres entiers simples peut être introduites

Nouveaux programmes (CP et CE1) : « Les élèves mémorisent et utilisent les tables d'addition et de multiplication (par 2,3,4,5), ils apprennent les techniques opératoires de l'addition et de la soustraction, celle de la multiplication et apprennent à résoudre des problèmes faisant intervenir ces opérations. Les problèmes de groupement et de partage permettent une première approche de la division pour des nombres inférieurs à 100. L'entraînement quotidien au calcul mental permet une connaissance plus approfondie des nombres et une familiarisation avec leurs propriétés. »

Anciens programmes : On va des problèmes aux connaissances. « Au cycle 2, les élèves acquièrent le sens des nombres et des opérations à travers la résolution de quelques grandes catégories de problèmes. » Au cycle 3 : « L'élaboration des connaissances se réalise au travers de la résolution de problèmes. »

Nouveaux programmes : On va des connaissances à la résolution des problèmes. Au CP et au CE1, « Les automatismes en calcul sont créés aussi tôt que possible, en particulier la première maîtrise des opérations qui est nécessaire pour la résolution des problèmes. » A partir du CE2 : La résolution de problèmes permet « d'approfondir et de mobiliser ses connaissances. »

L'éducation physique et sportive

- Conformément à l'engagement du Président de la République, **l'horaire d'EPS est renforcé** : il passe de 3h à 4h par semaine.

Autres disciplines

- **Pour les autres disciplines** (sciences, histoire-géographie, pratique artistique), **l'horaire est resserré** (24 heures obligatoires au lieu de 26, tout en maintenant la priorité au français et aux mathématiques et en augmentant l'horaire de l'EPS).
- **Les programmes** ont été, en conséquence, **recentrés sur l'essentiel**.

L'histoire des arts

- **Une initiation à l'histoire des arts** est introduite dès le cours préparatoire. Elle bénéficie d'un **programme précis à partir du CE2** en lien avec l'étude des six périodes chronologiques du programme d'histoire.
- Un **horaire spécifique** lui est attribué au cycle 3 (au minimum 20 heures annuelles sur trois ans en liaison avec l'histoire, la pratique artistique et le français).

L'histoire

Anciens programmes (cycle 2) : «A cet âge, il ne s'agit pas encore de faire de l'histoire».

Nouveaux programmes (CP et CE1) : « Ils mémorisent des repères chronologiques : grandes dates et personnages de l'histoire de France ; ils prennent conscience de l'évolution des modes de vie. »

Anciens programmes (cycle 3) : Six grandes périodes de l'Antiquité à l'époque contemporaine.

■ Le programme accorde « une place particulière aux grands événements de l'histoire de France. » Il ne précise aucun repère indispensable.

Nouveaux programmes (du CE2 au CM2) : **Six grandes périodes** de l'Antiquité à l'époque contemporaine.

■ Le programme est centré sur **l'histoire de France** et fournit « **une liste de repères indispensables (personnages et événements)** » **dans l'ordre chronologique**. Par exemple : Jules César, Clovis, le couronnement de Charlemagne, Hugues Capet, Christophe Colomb en Amérique, Gutenberg, Galilée, Voltaire, la Révolution, la loi de 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, Clemenceau, etc. jusqu'à Charles De Gaulle et la chute du mur de Berlin.

■ Au cours moyen, les nouveaux programmes font place à l'étude de :

- La traite des Noirs et l'esclavage, ainsi que l'abolition de l'esclavage.

- L'extermination des Juifs et des Tsiganes par les nazis : un crime contre l'humanité.

La géographie

Anciens programmes (cycle 3) : « Le programme, centré sur l'espace national, est organisé selon trois entrées : le monde, l'Europe et la France. »

Nouveaux programmes (du CE2 au CM2) : « Les sujets étudiés se situent en premier lieu à l'échelle locale et nationale ; ils visent à identifier et connaître les principales caractéristiques de la géographie de la France dans un cadre européen et mondial. »

■ Le nouveau programme précise sept thèmes à étudier dans l'ordre de présentation : « Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves » ; « Le territoire français dans le cadre européen » ; « Les Français dans le contexte européen » ; « Se déplacer en France et en Europe » ; « Produire en France » ; « La France dans le monde » ; « L'Union européenne ».

Les sciences

Anciens programmes (cycle 3) : L'éducation à l'environnement et au développement durable est **un** des huit thèmes du programme.

Nouveaux programmes (du CE2 au CM2) : Le nouveau programme de sciences **a intégré pour la première fois** l'éducation au développement durable dans chacun de ses 8 thèmes d'étude.

- Par exemple, quand on traite de « l'énergie », on aborde la question des « besoins en énergie, consommation et économie d'énergie. » Quand on traite de « la diversité du vivant », on aborde la « notion de biodiversité ».
- L'éducation au développement durable se fait également en liaison avec **le programme de géographie.**

L'instruction civique et morale

- **L'instruction civique et morale remplace l'éducation civique**
- **Le programme d'instruction civique et morale** inclut un enseignement de **la morale**, la connaissance des **symboles de la République française** et pour la première fois celle des **symboles de l'Union européenne**.
- Le programme comprend aussi, à partir du CE2, l'étude des règles élémentaires d'organisation de **la vie publique et de la démocratie**, la connaissance des traits constitutifs de **la nation française** et celle de **l'Union européenne et de la francophonie**.
- Il prévoit la découverte des principes de la morale et de l'importance de la règle de droit dans l'organisation des relations sociales, au travers de maximes (« la liberté de l'un s'arrête où commence celle d'autrui »...) ou d'adages juridiques (« nul n'est censé ignorer la loi », « on ne peut être juge et partie »)

L'école maternelle

- La finalité de l'école maternelle est soulignée : il s'agit « d'aider chaque enfant à **réussir les apprentissages fondamentaux**, principalement la lecture, l'écriture et le calcul au cours préparatoire. »
- L'école maternelle doit également aider l'enfant à « **devenir progressivement un élève** » et à acquérir les premières bases d'un comportement fondé sur les règles de **la morale**.
- En même temps, **la spécificité** de l'école maternelle est respectée en matière de démarches et de méthodes

La nouvelle organisation du temps de travail des enseignants du premier degré

- A compter de la rentrée 2008, il n'y aura plus cours le samedi matin à l'école primaire
- La durée hebdomadaire d'instruction obligatoire passera de 26 heures (actuellement) à 24 heures pour tous les élèves
- Les deux heures hebdomadaires libérées seront consacrées aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage ou à du travail en petits groupes
- L'obligation de service des enseignants du premier degré reste inchangée (27 heures/semaine).
- Son contenu évolue (actuellement, 26 heures hebdomadaires en groupe classe et 36 heures annuelles de concertation et de conférence pédagogique)

Organisation de la semaine dans le premier degré

- Désormais le service d'un enseignant du 1^{er} degré se répartit en 24 heures/hebdomadaires d'enseignement en groupe classe et 108 heures annuelles réparties comme suit :
 - 60 heures pour l'aide directe aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage
 - 24 heures dédiées au travail en équipe, aux relations avec les familles et à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des enfants handicapés
 - 18 heures pour l'animation pédagogique et la formation
 - 6 heures pour les conseils d'école
- En cas de non-utilisation de la totalité des 60 heures d'aide directe: travail avec les élèves en petit groupe ou formation continue
- Les enseignants d'école maternelle pourront intervenir au CP et au CE1.